



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

VENDREDI 8 FÉVRIER 2013

PV N°361

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU VENDREDI 8 FÉVRIER 2013**

**Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université,
sous la présidence de M. Olivier LABOUX.**

**Siégeaient à ses côtés : M. Fabrice CLERFEUILLE, Premier Vice-président, Vice-président du
Conseil d'Administration ; M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président du Conseil Scientifique ; M.
Mohamed BERNOUSSI, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 24 membres

| | | |
|-----------------------------|--------------------|--|
| ADNET Thomas | Etudiant suppléant | UFR de Pharmacie |
| BELLETTRE Jérôme | Ens A | Polytech Nantes |
| BROCHARD Cyrille | IATOSS | UFR des Sciences et Techniques |
| BROUSSAUDIER Julie | Étudiant titulaire | UFR de Psychologie |
| CATALA Michel | Ens A | UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie |
| CLERGEAU Christophe | Personnalité ext. | Région des Pays de la Loire |
| DANIEL Karine | Personnalité ext. | Nantes Métropole |
| DRONNEAU Céline | IATOSS | Polytech Nantes |
| FATSEAS Théo | Etudiant suppléant | UFR de Droit et des Sciences Politiques |
| GANGLOFF Claude | Ens. B | IUT de la Roche-sur-Yon |
| GODIVEAUX Nicolas | Etudiant titulaire | UFR de Médecine et des Techniques Médicales |
| GUÉVEL Arnaud | Ens. A | UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et sportives (STAPS) |
| ISHOW Eléna | Ens. A | UFR des Sciences et Techniques |
| JOLLIET-ÉVIN Pascale | Ens. A | UFR de Médecine et des Techniques Médicales |
| KERBOURC'H Jean-Yves | Ens. A | UFR de Droit et des Sciences Politiques |
| LABOUX Olivier | Président | |
| LE BLAY Frédéric | Ens. B | UFR Lettres et Langages |
| LELOUREC Hervé | Ens. B | UFR de Psychologie |
| LESTIEN Françoise | Personnalité ext. | CARENE |
| MENUET Philippe | IATOSS | UFR de Droit et des Sciences Politiques |
| POUZAINT Yves | Ens. B | IUT de Nantes |
| ROLLAND Yann | Personnalité ext. | MEDEF de Loire Atlantique |
| SAMI Taklit | Ens. B | UFR des Sciences et des Techniques |
| TRICHET Valérie | Ens. B | UFR de Médecine et des Techniques Médicales |

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 3 membres

| | | |
|-----------------------------------|-------------------|--|
| COUDRIER Christiane | Personnalité ext. | CHU de Nantes |
| MARTINEZ-VASSEUR Pilar | Ens. A | UFR des Langues et Cultures Étrangères |
| SAÏ Pierre | Personnalité ext. | ONIRIS |

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 4 membres

| | | |
|---------------------------|--------------------|--|
| BEMMERT Patrick | Personnalité ext. | Chambre de commerce et d'industrie de Nantes - Saint- Nazaire |
| BOURGEOIS Valentin | Etudiant titulaire | UFR Lettres et Langages |
| CARON Lise | Ens.B | UFR de Médecine et Techniques Médicales |
| DUBOT Christian | Personnalité ext. | CGT |

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

| | |
|--------------------------|---|
| BANGE Pascal | Direction des Affaires Générales et Juridiques |
| BEZAULT Valérie | Direction des Affaires Générales et Juridiques |
| BIAIS Thierry | Directeur Général des Services |
| BRANCHEREAU Hervé | Directeur des Affaires Financières |
| DEFOIS Serge | Directeur de Cabinet |
| EVAIN Michel | Doyen de l'UFR des Sciences et des Techniques |
| GUÉHO Nicole | Chef de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de Nantes |
| HENNEBOIS Laurent | Direction de la Culture et des Initiatives |
| NICLOUX Michel | Agent comptable |
| PAILLER Danielle | Vice-présidente Culture et Initiatives |
| TEXIER Stéphanie | Directrice des Affaires Générales et Juridiques |

| MEMBRES EN EXERCICE | PRÉSENTS À L'OUVERTURE | PROCURATIONS | EXCUSÉS | ARRIVÉS EN COURS |
|----------------------------|-------------------------------|---------------------|----------------|-------------------------|
| 31 | 24 | 3 | 4 | 0 |

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| POINT 1 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 14 DÉCEMBRE 2012 ET 21 JANVIER 2013 | 5 |
| POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES | 5 |
| POINT 3 : AVIS SUR LA POLITIQUE DE SITES..... | 8 |
| POINT 4 : PRÉSENTATION D'AXES STRATÉGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : MISSIONS DE LA VICE-PRÉSIDENTE CULTURE ET INITIATIVES, Mme PAILLER..... | 16 |
| POINT 5 : POINT SUR LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES | 19 |
| POINT 6 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 19 |
| POINT 6.1 : POINT D'ÉTAPE SUR LE CONTRAT DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)..... | 19 |
| POINT 6.2 : APPROBATION DES MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS PARTICIPANT À TITRE D'ACTIVITÉ ACCESSOIRE À DES CONFÉRENCES OCCASIONNELLES INÉDITES OU EXCEPTIONNELLES..... | 20 |
| POINT 6.3 : APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE L'UNIVERSITÉ AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « CENTRE DE RECHERCHE EN NUTRITION HUMAINE DE NANTES » (CRNH) ET DU PROJET DE CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIÉE | 20 |
| POINT 6.4 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ET D'UNE DEMANDE DE CRÉATION DE DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ (DU)..... | 21 |
| POINT 6.5 : APPROBATION DE LA VALIDATION DU SERVICE CIVIQUE EN LIEU ET PLACE DU STAGE OBLIGATOIRE..... | 22 |
| POINT 6.6 : APPROBATION DES TARIFS DE REPRISE D'ÉTUDES | 23 |
| POINT 6.7 : APPROBATION DE DEUX DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION AU FEDER : | 24 |
| POINT 6.7.1 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER « SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (STIC) & CALCULS » - OPÉRATION 3 « RENFORCEMENT DU CENTRE DE CALCUL INTENSIF - SECONDE TRANCHE »..... | 24 |
| POINT 6.7.2 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER POUR LE PROJET ROBOTEX..... | 24 |
| POINT 6.8 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES - POLYTECH NANTES | 25 |
| POINT 6.9 : TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS..... | 25 |
| POINT 7 : ÉLECTIONS | 25 |
| POINT 7.1 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS BIATSS, MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU CONSEIL DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)..... | 25 |
| POINT 7.2 : ÉLECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'UN REPRÉSENTANT DES ÉTUDIANTS, MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU CONSEIL DU SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (SUMPPS)..... | 25 |
| POINT 7.3 : ÉLECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL DE LA MISSION LANGUES | 26 |
| POINT 8 : QUESTIONS DIVERSES | 26 |

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures 05.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

POINT 1 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 14 DÉCEMBRE 2012 ET 21 JANVIER 2013

Mme SAMI revient sur le procès-verbal du Conseil d'Administration (CA) du 14 décembre 2012, point 5.4 « approbation du recours à l'instance nationale pour l'évaluation des candidatures à la Prime d'Excellence Scientifique (PES) ». Elle explique qu'elle avait évoqué le contexte des gels de postes d'enseignants-chercheurs, des gels de postes de personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé (BIATSS), des précaires qui ne seraient pas renouvelés, des formations qui seraient fermées. Dans ce contexte et à propos de certaines primes, elle avait utilisé le terme relativement fort de « niche », qu'elle ne retrouve pas dans le procès-verbal.

LE PRÉSIDENT propose de soumettre au vote le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012, sous réserve de compléter l'intervention de **Mme SAMI**.

Le Conseil d'Administration :

- Approuve, à l'unanimité avec 27 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012, sous réserve de compléter l'intervention de **Mme SAMI** au point 5.4 « Approbation du recours à l'Instance Nationale pour l'Évaluation des Candidatures à la Prime d'Excellence Scientifique (PES) » ;

- Approuve, à l'unanimité avec 27 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 janvier 2013.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE PRÉSIDENT informe le Conseil d'Administration des événements survenus depuis le 21 janvier, principalement du point de vue budgétaire. L'Université a obtenu un soutien supplémentaire du Conseil Régional des Pays de la Loire, qu'il faut saluer et remercier. Il sera d'un montant de 1,4 million d'euros, qui financeront essentiellement des investissements dans le domaine du numérique. Une réunion a eu lieu au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), qui a permis d'obtenir une dotation complémentaire du même montant. Le diagnostic ayant été établi que les difficultés de l'établissement sont d'origine structurelle, le MESR propose une mission d'accompagnement de la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle (DGESIP), dans la continuité de la « Mission flash », mission de diagnostic, afin de pouvoir assurer un retour à l'équilibre en deux à trois ans. La structuration du développement de l'Université au plan des territoires, notamment régional, a également été évoquée.

Mme SAMI demande en quoi consiste la mission d'accompagnement et ce qu'implique la structuration régionale. Un plan de retour à l'équilibre pour 2015 avait été évoqué lors du dernier CA : à quel moment doit-il être élaboré, à quel moment doit-il être remis, doit-il être soumis au Conseil d'Administration et un débat est-il prévu au CA sur le rapport de la mission flash du MESR ?

LE PRÉSIDENT répond que la mission d'accompagnement effectuera le même travail que la « Mission flash », en rentrant dans les détails, pour expliquer la situation, née principalement du passage aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE). L'accompagnement de ce changement, alors que le budget de l'Université a été multiplié par 10, n'a pas été forcément optimum et les réponses aux demandes des établissements n'ont pas été conformes à une juste répartition des moyens ; le Ministère le reconnaît lui-même. Il n'y a pas eu de vision d'ensemble à ce moment-là, comme l'a rappelé le responsable du budget à la DGESIP.

M. CLERFEUILLE précise que les experts mandatés par le Ministère dans le cadre de la « Mission flash », deux Inspecteurs Généraux de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche (IGAENER) et un ancien Président d'Université, ont commencé à fournir des outils d'analyse à l'Université, lors de la « Mission flash » pour initier cette réflexion.

LE PRÉSIDENT ajoute que la question de la structuration régionale sera débattue au point 3 de l'ordre du jour et que les grandes lignes plan de retour à l'équilibre budgétaire ont été présentées, dont un grand chapitre concerne la masse salariale qui représente plus de 80% du

budget. 87% des gels de postes d'enseignants-chercheurs sont des remontées des composantes ; seuls 7 postes sur 50 sont gelés sur décision de la Présidence, sur la foi d'argumentaires. Les discussions qui maintenant vont être menées avec les composantes porteront sur la question du remplacement ou non par un ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche). Aucun poste de BIATSS n'est aujourd'hui ciblé ; un travail doit être là aussi réalisé avec les structures, les composantes, les laboratoires, pour déterminer lesquels pourront être gelés. En matière immobilière, il faudra également déterminer quels projets seront réexaminés, lesquels seront arrêtés, reportés, suspendus, avec les acteurs, sur les sites. Toute surface construite doit être compensée par une surface libérée ; il n'est plus possible de poursuivre la politique qui prévalait jusqu'à récemment. La masse salariale et l'immobilier sont les deux grands leviers du plan de retour à l'équilibre budgétaire et ils feront l'objet de débats en Conseil d'Administration.

Mme SAMI remercie le **PRÉSIDENT** pour ses éclaircissements, mais précise qu'elle aurait souhaité savoir si un plan a été élaboré, avec des échéances bien précises, et soumis au Rectorat ou au Ministère.

LE PRÉSIDENT répond qu'effectivement des pistes du plan de retour à l'équilibre ont été présentées. En 2013, ce plan ne sera actif que sur un trimestre et c'est pour cette raison que l'Université connaît ces difficultés ; 2013 est un cap très fort à passer. Ce plan devra permettre à l'Université d'être dans une situation qu'elle saura gérer par elle-même, dès la rentrée universitaire 2015. La question des 50 postes d'enseignants-chercheurs ou d'enseignants et les 26 postes de BIATSS a été évoquée. Mais il faut faire la différence entre les postes d'un côté et les personnes de l'autre. Il n'y a eu aucun choix de personnes ; seul le nombre global de postes importe dans le maintien de la masse salariale. La situation des contractuels et les emplois précaires fait l'objet d'une réflexion permanente ; toute demande de remplacement, par exemple à l'occasion d'un congé maladie, est interrogée.

M. GANGLOFF constate qu'il y a une différence de 6,18 millions d'euros entre les dépenses de la masse salariale État et les ressources pour la financer. Ce ne sont pas les 50 postes ni la réduction des postes de contractuels qui ont été annoncés qui permettront de résorber ce déséquilibre. On est là face à une responsabilité que l'État n'assume pas. On peut se réjouir effectivement des financements supplémentaires accordés par la Région et par l'État, pour le financement de l'investissement. Mais l'investissement n'est pas le fonctionnement. Or aujourd'hui l'Université est dans une situation particulièrement difficile au niveau des dépenses de fonctionnement et particulièrement au niveau de la masse salariale, à cause du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) Pension. Cette question-là n'est donc pas résolue, c'est un problème structurel. Ce n'est pas sur les deux années qui viennent que ce déficit va être résorbé, sauf si l'État annonce aujourd'hui un retour vers une situation plus normalisée, avec des postes budgétaires qu'il prendra en charge et non plus transférés comme c'est le cas aujourd'hui.

M. BROCHARD demande un complément d'information sur le fléchage de la dotation exceptionnelle de la Région sur le numérique et si elle est bien destinée aux composantes, pour le remplacement du parc informatique, notamment celui des salles destinées aux étudiants.

M. CLERFEUILLE répond que cette subvention exceptionnelle de la Région a été fléchée vers le matériel informatique à destination des composantes et aussi des services centraux.

M. BROCHARD demande si la même procédure qu'auparavant sera suivie, c'est-à-dire un appel à projets, la mise en place d'une commission stratégique où chaque composante présentera ses projets, puis une réunion qui permettra de décider quel budget sera alloué à chaque composante.

M. CLERFEUILLE répond que compte tenu de l'urgence de la situation, une demande d'inventaire des parcs informatiques a été lancée au niveau des composantes. Il permettra de recenser les postes informatiques et leur âge, puis de déterminer les besoins prioritaires, afin qu'il y ait ensuite des arbitrages.

M. LELOUREC revient sur le cas des personnels contractuels, plus particulièrement ceux qui occupent des postes correspondant à des besoins permanents. Une assemblée générale a eu lieu le 5 février, composée en majorité d'étudiants, avec 10% de personnels présents. Elle a voté une motion sur la question des 26 contractuels menacés, dont la situation doit être singularisée par rapport au reste du plan d'économies. Quand on n'affecte pas d'ATER sur un poste parce que celui-ci est gelé, aucune personne précise n'est visée par cette mesure, même si c'est dommage parce

que des doctorants auraient pu être recrutés. Mais l'absence de renouvellement du contrat d'un BIATSS touche une personne qui est en poste, et même si techniquement ce n'est pas un licenciement, cela peut être considéré comme tel. Il n'est pas sûr que lorsque les Administrateurs ont majoritairement voté le budget, ils aient eu conscience qu'il entraînerait des licenciements. Il faudrait que le CA se prononce sur une orientation générale, pas simplement sur le budget annuel.

M. LELOUREC ajoute qu'il souhaite profiter de la présence des personnalités extérieures, membres du Conseil d'Administration, pour soumettre une délibération, qui ne soit pas une simple motion mais une véritable décision :

« Le CA de l'Université de Nantes décide que tous les contrats correspondant à des besoins permanents seront systématiquement renouvelés, par respect des personnels précaires d'une part, pour assumer a minima les missions de l'Université d'autre part, compte tenu du déficit de postes de personnels administratifs, techniques, bibliothèques et services, déficit reconnu mais jamais corrigé par l'État. »

LE PRÉSIDENT répond qu'il n'a jamais été dit que les 26 postes concernés seraient 26 postes de contractuels. ils correspondent à un volume financier global et il n'y a pas de fléchage sur des contractuels. En outre, il n'est pas possible de parler de licenciement, dès lors qu'il s'agit d'un contrat dont l'échéance est respectée. L'établissement n'est pas en mesure de promettre à tous les contractuels qu'ils pourront bénéficier d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ; dire le contraire serait mentir et la politique vis-à-vis des contractuels doit être claire.

M. LELOUREC estime que les postes concernés correspondent à des besoins permanents et que cela aurait quelque chose d'absurde de ne pas reconnaître leur travail, de se passer de leurs compétences alors que l'Université en a besoin.

M. CLERFEUILLE confirme que les 26 postes concernés ne concernent pas obligatoirement des contractuels et qu'il n'a jamais été question de licenciements. Il y aura par exemple des départs à la retraite, des mutations ou des démissions qui amèneront à examiner les postes libérés, qu'ils soient occupés par des emplois contractuels ou non.

M. GANGLOFF estime qu'il a bien été question de postes de personnels contractuels administratifs et lit un extrait d'un courrier du **PRÉSIDENT** où il est précisé que *« 26 contrats de personnels administratifs ne seront pas renouvelés »* ; décider si l'expression *« pas renouvelés »* signifie licenciement ou pas est une question d'interprétation..

LE PRÉSIDENT répond que le texte était imprécis et qu'il fallait comprendre *« 26 postes de BIATSS »*.

M. GANGLOFF ajoute qu'après avoir reçu ce document, son responsable de composante est allé discuter assez rapidement avec la contractuelle administrative. Quand il lui a annoncé que son poste risquait de disparaître, elle s'est posé la question de sa motivation au travail. Il est nécessaire de faire attention à ce que l'on dit et aux conséquences de ses paroles. On peut comprendre la discussion sur la question de savoir si un contrat est renouvelé ou pas. Mais il faudrait aller vers une titularisation de ces personnels sous d'autres formes, et arriver à obtenir la transformation de ces postes pour qu'ils soient stabilisés.

LE PRÉSIDENT pense que lorsque l'on est responsable, on ne tient pas ce type de discours à son personnel. On se renseigne auprès des autres responsables de composante et des services centraux afin de savoir quel processus va être suivi. Une autre démarche que celle-ci ne serait pas conforme au sens des responsabilités.

M. LE BLAY estime que le texte proposé par **M. LELOUREC** lierait le Conseil d'Administration et l'Université et graverait sa politique de l'emploi dans le marbre. La souveraineté du Conseil d'Administration doit lui permettre de se prononcer sur la politique d'emploi, sur le renouvellement et le non-renouvellement en fonction des circonstances.

M. LELOUREC répond que c'est le travail du Conseil d'Administration que de définir des orientations. Mais ce que fait un Conseil d'Administration, un autre peut le corriger ou même le défaire ; rien n'est gravé dans le marbre.

M. GANGLOFF demande quelles sont les solutions envisagées, tant au niveau de l'État qu'éventuellement du Conseil Régional, pour résorber le déficit structurel de la masse salariale, d'un montant de 6,18 millions d'euros.

LE PRÉSIDENT répond que l'État avait fait des promesses mais que l'établissement se retrouve dans une impasse parce que certaines n'étaient en fait pas budgétées dans leur totalité. La promesse avait par exemple été faite de compenser le CAS Pension à l'euro près, mais les calculs de son montant varient.

M. CLERGEAU rappelle que ce débat sur la masse salariale n'est pas totalement nouveau et que plusieurs éléments doivent être pris en compte. Il y a un élément historique, qui tient à ce qu'a été la politique de l'Université concernant l'évolution de son offre de formation, avec ses conséquences en termes de masse salariale, de postes et d'heures complémentaires. C'est un débat qui a commencé dans cette instance bien avant le passage aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) et qui relève d'un choix collectif, de gouvernance de l'Université. Un autre débat est celui des relations entre l'État et les Universités. Il n'y a pas aujourd'hui d'accord, précis, entre l'équipe présidentielle et le Ministère sur l'analyse de tous les facteurs qui ont conduit au déficit de la masse salariale que l'on connaît, entre ceux qui sont antérieurs aux RCE, ceux qui sont liés au passage aux RCE et ceux qui sont intervenus depuis. Un des intérêts de la mission d'accompagnement proposée par le Ministère sera d'aller au bout d'une procédure contradictoire, afin d'identifier tous ces facteurs. Il n'est évidemment pas question pour la Région d'intervenir sur le fonctionnement des établissements. Ce serait d'ailleurs une situation paradoxale, parce que ce serait demander à la Région de se substituer à l'État alors qu'il continue d'affirmer que l'enseignement supérieur et la recherche doivent être des missions de service public national, même si les collectivités locales jouent un rôle important dans le développement des projets et l'accompagnement de la politique d'investissement des établissements. Dans le cadre d'un plan de retour à l'équilibre, la Région est disposée à discuter des investissements qui auraient du sens et qui permettraient aux personnels et aux étudiants de travailler dans les meilleures conditions possibles. Mais en ce qui concerne le fonctionnement, les solutions doivent être trouvées dans les choix de l'établissement et dans ses relations avec l'État.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

POINT 3 : AVIS SUR LA POLITIQUE DE SITES

LE PRÉSIDENT rappelle qu'il a déjà présenté les enjeux de la politique de site, et que c'est un débat que les membres de la communauté universitaire ont depuis bien longtemps. Il présente d'abord le territoire du Grand Ouest, avec son organisation au plan régional qui comprend le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Université Nantes Angers Le Mans (PRES UNAM), les établissements universitaires de Nantes, d'Angers et du Mans, et les sites de Laval, de Cholet, puis de La Roche sur Yon et de Saint-Nazaire pour ce qui est de l'Université de Nantes. Il comprend également le PRES Université Européenne de Bretagne (PRES UEB), avec les sites rennais, brestois et l'Université de Bretagne Sud. Chacune des régions aujourd'hui est amenée à réfléchir à la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il faut garder à l'esprit que l'addition des Universités de Nantes et de Rennes est inférieure à la seule Université de Grenoble. Si le Grand Ouest veut exister, il doit se poser la question de savoir comment il va procéder dans le futur. Le constat a été fait de la dispersion de forces et de la complexité des structures. Si l'expression de « mille feuilles » est très souvent utilisée, force est de constater que l'on risque de continuer à superposer des couches supplémentaires. Il a été précédemment fait mention du lien historique et vertical entre les établissements et l'État, notamment en matière d'habilitations et de contractualisation. Les établissements ont des liens horizontaux avec un certain nombre d'acteurs, comme les PRES, qui sont des PRES soit de projets, comme le PRES UNAM, ou des PRES de fusion, qui ont vocation à emmener les établissements vers une fusion. Il y a également les réseaux thématiques de recherche avancée, les alliances scientifiques, ainsi que tout ce qui concerne les investissements d'avenir, l'IRT JULES VERNE, la mise en place de la Société d'Accélération de Transfert de Technologie, des LABEX, etc.

LE PRÉSIDENT estime que la complexité de ce contexte ne simplifie pas la lecture de l'enseignement supérieur et de la recherche au plan régional, à quoi il faut ajouter le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que l'acte III de la décentralisation. Au plan européen, l'horizon 2020 va structurer la politique de recherche et d'innovation. La Commission Permanente de la CPU a rencontré Jean-Yves LE DÉAUT, auteur du rapport consacré aux conséquences législatives pouvant être tirées des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le projet de loi, dont les versions se succèdent rapidement, est en évolution et l'on ne dispose pas forcément de tous les éléments pour l'appréhender en détail. Mais des grandes lignes se dessinent et il faut rappeler que Madame la Ministre a verbalisé le fait qu'à terme, la France devrait compter

30 Universités. Même si l'on ne peut pas être certain qu'il en sera vraiment ainsi, cela donne une idée de l'esprit du projet de loi. Les PRES de projets deviendront des « Communautés d'Universités ». Alors qu'ils sont des établissements publics de coopération scientifique, les Communautés d'Universités seront des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, comme les Universités. Le socle minimum en sera la coordination de la formation et de la recherche et elles auront un mode de gouvernance très structuré, très fort, commun à l'ensemble des établissements, mais chaque établissement gardera sa personnalité morale. En ce qui concerne la contractualisation, les contrats seront conclus entre la structure et l'État, auxquels s'ajoutera un contrat avec les collectivités. Si les établissements ne veulent pas s'engager vers des regroupements, un contrat sera conclu à l'échelle du site.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'en ce qui concerne l'Acte III de la décentralisation, les informations dont on dispose pour l'instant font état d'une responsabilité accrue des collectivités et notamment de la Région, dans les domaines du développement économique, de l'innovation, de la coordination du service public de l'orientation, d'association au pilotage de la carte de formations, de coordination de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. La structuration des établissements va très rapidement devenir un enjeu important, et les établissements qui vont rentrer dans la prochaine vague de contractualisation, c'est-à-dire ceux de la vague C, vont devoir s'organiser en fonction de leur projet collectif, de leurs objectifs partagés. Ce sera la même chose pour ceux de la vague D. La question se pose s'il ne serait pas judicieux d'anticiper, de se demander comment les établissements de la Région pourraient d'ores et déjà définir, sur la base d'échanges, d'objectifs partagés, ces structurations. Elles n'ont de sens que si elles apportent une véritable plus-value, qui serait d'être plus visible au plan européen, ce qui pose également la question de la définition des compétences que les établissements veulent véritablement partager et s'ils veulent définir une stratégie commune en termes de formation, de recherche, d'innovation, d'études doctorales, de politique européenne ou internationale, d'attribution des grands équipements ou de ressources documentaires. Enfin, il faudra définir le niveau de gouvernance, de pertinence de la structure, de définition de l'identité. La réflexion se mène principalement avec les deux autres Universités de la Région, mais également avec les établissements qui veulent s'engager, sur la construction d'une Université fédérale. Elle amène aussi un travail sur les sites métropolitains. Mais il ne faut pas qu'une structuration empêche l'Université de travailler avec d'autres établissements, d'autres secteurs, sur la base de projets et de ce qui existe déjà.

M. LE BLAY estime que « big is not beautiful » et que les grands classements internationaux font clairement apparaître que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche leaders sont souvent les plus petits. Si l'on regarde la place des établissements français dans les classements internationaux, ce ne sont pas les plus gros qui apparaissent dans les meilleures places. Cela signifie que soit l'on suit un modèle idéologique qui est celui du quantitatif, très discutable, soit l'on suit un modèle de structuration cohérente, qualitative. L'idée et le principe d'une Université fédérale permettent ce type de fonctionnement. La montée en puissance par la structuration sur un mode fédéral est le modèle qui paraît le plus pertinent, notamment par rapport aux enjeux internationaux.

LE PRÉSIDENT répond que les Universités françaises ne peuvent pas vraiment apparaître dans les classements du type de celui de Shanghai, qui ne prennent pas en compte l'offre de formation, la qualité de vie sur les campus, etc. Un classement européen dénommé U-Multirank a été présenté à Dublin les 30 et 31 janvier, avec une déclinaison française sous le nom de CERES (Cartographie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche). Il consiste en une présentation multicritères, portant notamment sur les politiques vraiment dynamiques, innovantes mises en œuvre par les établissements. C'est un travail qui va contrebalancer ces classements qui ne sont pas du tout adaptés, où sont mélangés les organismes de recherche, les Grandes Écoles, et les Universités.

M GUÉVEL fait part de sa surprise et de sa consternation : le projet de loi ne témoigne pas d'une dynamique de progrès réfléchie ou structurante pour l'enseignement supérieur et la recherche. La communauté d'Universités rappelle ce qui a été imaginé par l'Université de Nantes et d'autres partenaires interrégionaux, à savoir le Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique (RUOA), dont on voit bien ce qu'il est devenu, bien que ce fût à l'époque une initiative intéressante, qui a permis de soutenir et porter quelques projets. La question se pose de l'avenir de cette forme de coopération naissante mais extrêmement intéressante et structurante entre l'enseignement supérieur et les Grandes Écoles, qui constituait un élément majeur de la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la région. Les PRES paraissent un modèle

intéressant, même si les partenaires et les acteurs n'ont peut-être pas toujours fait ce qu'il fallait pour les faire vivre, les faire fonctionner. La première question, avant de mettre des partenaires autour de la table pour former une future communauté d'Universités, est de savoir quelles compétences vont être déléguées. Une autre question importante est celle de la place des Grandes Écoles dans cette évolution.

LE PRÉSIDENT répond que cela va dans le sens de ce qu'il vient de dire : il faut d'abord se poser la question des objectifs poursuivis avant celle des compétences. Le problème du PRES de projets, tel qu'il existe aujourd'hui, est qu'il n'y a pas eu de délégation de compétences ; l'organisation de l'école doctorale n'est pas une compétence mais un outil. Un espace d'échanges, de dialogue a été créé, qu'il faut garder. Mais les acteurs sont arrivés au bout de cette logique parce qu'ils n'ont pas su consentir, collectivement, de vraies délégations de compétences. Concernant les Grandes Écoles, il faut souligner que 80% des laboratoires de recherche sont communs à l'Université, à l'École Centrale, à l'École des Mines, Oniris, etc. C'est une situation tout à fait originale, sur laquelle il faut insister. Une autre spécificité, par rapport à d'autres Universités, tient aux rapports très étroits avec les Collectivités territoriales, qui notamment se traduisent par une forte présence au Conseil d'Administration. Enfin, les relations avec nos voisins bretons sont en train de se restructurer, mais leur volonté d'aller plus loin n'est pas, aujourd'hui, clairement affirmée.

Mme SAMI demande si le but du débat est que le Conseil d'Administration prenne position par un vote.

LE PRÉSIDENT répond qu'il s'agit d'un débat sans vote et qu'il souhaite recueillir le sentiment du Conseil d'Administration sur ces questions.

Mme SAMI ajoute que la communauté universitaire est face à certain nombre de projets mouvants. Cela ne permet pas de dire que l'on dispose de tous les éléments pour pouvoir mener une réflexion qui en soit vraiment une, complète et qui puisse mener à quelque chose d'abouti. Malgré cela, un certain nombre de questions se posent sur ce qui a été proposé, par exemple sur la transformation des PRES en Établissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP), sur le fait qu'à terme il n'y aurait qu'une trentaine d'Universités en France. On peut se demander si finalement l'on ne va pas vers un territoire où il y aurait un certain nombre de grandes Universités à côté d'autres établissements de seconde zone. En l'état, on ne dispose pas de tous les éléments pour prendre vraiment une décision ou pour dire que l'Université fédérale serait mieux ou moins bien que ce qui existe actuellement.

LE PRÉSIDENT répond que, dans l'attente du projet de loi, il propose de dialoguer avec les deux Universités de la Région pour anticiper ce qui va s'imposer à elles en termes de cohérence de formation, de recherche et d'innovation, en déclinant les compétences qu'elles veulent bien mettre en commun, le mode de gouvernance et la structuration. Par ailleurs le dialogue avec les Grandes Écoles n'a pas attendu le débat sur le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche pour être engagé : il a commencé il y a bien longtemps déjà et il se poursuit. En aucun cas il ne s'agit de réinventer quelque chose en partant de rien, ne serait-ce qu'en raison du maillage extraordinaire qui existe entre les Universités et les Grandes Écoles des Pays de la Loire, et ce dans tous les domaines.

Mme SAMI demande si, au niveau des formations, l'idée sous-jacente justement ne serait pas de dispenser un certain nombre d'entre elles sur tel site et pas sur tel autre.

M. BERNOUSSI fait remarquer que 30% des spécialités de Master sont cohabilitées, soit avec les Grandes Écoles du territoire métropolitain, soit avec les Universités de la Région. Travailler sur une carte de formations signifie également faire vivre quelques filières rares et leur donner les moyens d'exister. Il faut éviter qu'il y ait tout partout, mais aussi qu'il n'y ait rien nulle part... Certaines disciplines rares ne peuvent être maintenues que par la collaboration de plusieurs établissements.

Mme SAMI estime que cette position est défendable au niveau des Masters mais que la question se pose différemment au niveau des licences.

M. BERNOUSSI répond que, pour ce qui est des Licences, le choix a toujours été clair de maintenir une offre de proximité.

M. POUZAIN juge que l'objectif de l'Université en matière de formations, de transferts de technologie et de recherche est de répondre aux besoins des territoires, entre autres le territoire du Grand Ouest mais pas uniquement. Il faut se poser la question du positionnement du territoire du

Grand Ouest par rapport à l'ensemble des autres territoires au niveau national. Les statistiques de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) montrent qu'il bénéficie d'une démographie très dynamique, beaucoup plus que celle d'autres territoires. Il profite également d'un dynamisme à tous les niveaux, que ce soit au niveau de la formation, des entreprises, des Petites et Moyennes Industries (PMI) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME), des structures de l'économie sociale et solidaire, etc. Ce dynamisme n'a pas été reconnu dans le cadre du Grand Emprunt, tout simplement parce qu'il a figé des situations existantes. Avant de se poser la question de la structuration, il faut d'abord se poser celle des besoins et analyser globalement le fonctionnement du territoire. Or, malgré le chômage, des offres d'emploi trouvent difficilement preneurs tout simplement parce que le tissu régional de formations ne répond pas toujours exactement aux besoins. Certaines PMI ou PME auraient ainsi besoin d'embaucher des doctorants pour pouvoir piloter la recherche et l'innovation.

M. POUZAIN ajoute qu'il rejoint **M. GUÉVEL** sur le constat que le travail sur la structuration ne fait pas trop rêver, même s'il a son importance. La question des compétences est liée à celle de la nécessaire coordination des politiques, afin que leur mise en œuvre se révèle efficace. Il ne s'agit pas de mettre des décideurs dans chaque strate, mais de créer des espaces où les acteurs pourront se coordonner. Dans le domaine de la technologie, la mise en place des plateformes de recherche, de transfert et d'enseignement, coûte cher. Il n'est pas illogique de mutualiser un certain nombre de choses, comme des équipements, au niveau régional, qui est le niveau pertinent pour cela. L'IUT de Nantes à Carquefou dispose d'une plateforme technologique intéressante qui pourrait sûrement être plus mutualisée. Ce travail de réflexion sur les besoins et celui sur la structuration doivent être menés de concert et non pas séparément. Il n'est pas possible de raisonner structuration, compétences, coordination, si on ne réfléchit pas d'abord aux besoins des territoires. Cela n'empêche pas de rester partisan d'une structuration forte au niveau national, où des prescriptions sont données, un cadre fixé, tout en laissant de la souplesse aux acteurs du niveau local. Il faut rester humble sur la question des Grandes Écoles, dans la mesure où tous les décideurs sont passés par elles et ont beaucoup de mal à imaginer un système qui ne soit pas centré sur elles. Le problème n'est pas forcément dans l'intégration des Grandes Écoles dans l'Université ou de l'Université dans les Grandes Écoles, mais plutôt dans une réflexion sur l'évolution de notre système de formation, d'enseignement et de transfert technologique.

M. CLERGEAU fait savoir qu'il partage largement le point de vue de **M. POUZAIN** et intervient de manière complémentaire, pour clarifier trois points qui semblent importants pour poser le débat sur de bonnes bases. Le premier, c'est qu'effectivement, « big is not beautiful ». Mais il faut être significatif là où l'on est positionné. Le problème qui se pose globalement aux Universités des Pays de la Loire, c'est qu'à l'échelle mondiale, elles ne sont que des « small generalists ». Elles ne sont pas des « excellent leaders » dans un domaine donné, même si elles ont bien sûr beaucoup d'excellences scientifiques. Les leaders du classement de Shanghai ne sont pas des Universités Licence-Master-Doctorat (LMD), mais des Universités Master-Doctorat, qui sont plus proches d'un regroupement de Grandes Écoles ou de départements prestigieux d'Universités, que du modèle généraliste français. La question est de savoir si on veut rester fidèle à ce modèle généraliste français tout en étant présent dans la compétition internationale. Si c'est le cas, il faut atteindre une taille critique qui permette d'être pertinents, de participer au débat européen et international, ne serait-ce que pour attirer des bons étudiants, des enseignants, des compétences, etc.

M. CLERGEAU ajoute que le deuxième point porte sur les relations entre la Bretagne et les Pays de la Loire. Ce débat a eu lieu au moment de l'Initiative d'Excellence (IDEX) et le bilan est clair : une volonté de coopérer existe sur certains axes, notamment entre Nantes et Brest ; c'est un acquis qu'il faut valoriser, faire fructifier et prolonger. Mais il n'y a pas de volonté de construire une dynamique institutionnelle commune dans les 10 à 15 années qui viennent. Cela reste un horizon stratégique, à développer, mais c'est là-dessus que l'IDEX a bloqué, parce qu'il n'y avait pas de volonté partagée de transformer le paysage des établissements dans une configuration unique, gouvernée ensemble, sur tous les aspects de la formation et de la recherche. Par contre, il existe des axes de coopération, qu'il faut amplifier et valoriser. Le troisième point porte sur les Grandes Écoles et il faut s'étonner que personne n'ait relevé qu'à Nantes, elles ont déjà pris leurs décisions, soit parce que le sujet reste tabou, soit parce que les informations ne circulent pas. L'École Centrale est déjà en train de regrouper Audencia, potentiellement l'École du Design, l'École d'Architecture et l'École du Bois, pour aboutir à une sorte de fédération de Grandes Écoles, avec une stratégie commune. Il s'imposerait sur le site nantais comme l'autre grand regroupement organisateur, à côté de l'Université, ce qui n'empêche pas de travailler ensemble sur des thématiques de recherche, sur le modèle de ce qui se passe par exemple au Canada à Montréal.

M. CLERGEAU insiste sur l'importance des trois points qu'il vient de développer et que si on les ignore, cela change totalement la nature du débat. Il ne s'agit plus de débattre des coopérations institutionnelles entre l'Université et les Grandes Écoles. Ce débat existe sur la recherche, mais il est dépassé sur la question de la structuration. Il n'y a pas de préalable, ni sur la taille, ni sur les territoires ni sur l'institution à utiliser, parce que ce n'est pas ce qui est effectivement intéressant. En France, aujourd'hui, des regroupements s'esquissent à l'échelle d'une Région, de deux Régions, ou plusieurs regroupements au sein de la même Région ; peu importe : il n'y a pas de territoire donné a priori. Il n'y a pas de prescription du Conseil Régional des Pays de la Loire de ce point de vue-là : tout dépend du projet que construisent les acteurs et de ce qui a du sens pour eux. Affirmer que l'on ne peut pas discuter du projet parce qu'on ne connaît pas la forme finale de l'institution, c'est renoncer à discuter sur l'essentiel en attendant que soit clarifié l'accessoire. La Région a plaidé pour que la boîte à outils institutionnelle nationale soit la plus ouverte et la plus souple possible, pour qu'elle puisse être mobilisée intelligemment au service des projets construits par les acteurs.

M. CLERGEAU ajoute que la présentation initiale du **PRÉSIDENT** était très claire et que la Communauté d'Universités n'est pas un outil de construction d'une stratégie d'établissement, mais un outil de coordination sur un territoire. Il n'y aura pas d'Universités qui n'auront pas accès au Doctorat : ce n'est ni dans la réalité ni dans l'esprit du débat actuel. Ce qui peut être un outil de structuration d'une stratégie d'établissement, c'est le rattachement, la fusion, et là toutes les libertés statutaires sont possibles, extrêmement larges. La question est bien de distinguer les enjeux de coordination et les enjeux de construction de nouvelles stratégies d'établissements entre plusieurs partenaires. Là aussi, il faut partir du réel et de la réponse aux besoins, de la recherche, de l'offre de formation, des liens entre les filières et l'économique. Les projets de valorisation sont déjà majoritairement structurés à l'échelle régionale, pour certains d'entre eux à l'échelle interrégionale. Mais le paradoxe est que l'on risque d'assister à des regroupements de grandes Écoles, y compris entre Nantes et Angers, là où les Universités, elles, resteraient sur leur périmètre. On a le sentiment qu'aujourd'hui, comme souvent, les institutions sont en retard sur le réel. Le réel de l'offre de formation, le réel des réseaux de recherche, le réel du travail en commun entre les enseignants-chercheurs de l'Université et les acteurs territoriaux, n'est plus à l'échelle de chaque établissement. On vit dans cette fiction que chaque établissement peut enfermer une réalité qui l'a aujourd'hui très largement dépassé. C'est bien sur cette réalité, sur cette logique de projets qu'il faut insister, pour déterminer ensuite en fonction du projet, quel est l'outil le plus adapté, le plus intelligent.

M. LELOUREC explique que, quel que soit le réel des futures structures qui seront choisies, il éprouve des inquiétudes sur leur déficit démocratique. On a vu comment s'est faite la genèse de la future Loi sur l'enseignement supérieur et la recherche : il y a eu la farce des Assises, puis le mélange avec le rapport de M. LE DÉAUT. Il subsiste des zones d'ombre qui font que l'on ne sait pas encore tout à fait ce que cela va donner. Cette future Loi, d'après les éléments dont on dispose, ne corrige pas les défauts de la Loi sur les Libertés et Responsabilités des Universités (LRU), et à certains égards les aggrave. La notion de communauté d'établissements amène à faire un parallèle avec les communautés de communes, qui ont permis aux maires des communes en communauté d'évacuer totalement leur opposition. Lorsque les compétences étaient dévolues à la communauté de communes, les décisions finissaient par échapper à une bonne partie des conseillers municipaux. L'expérience du PRES montre que l'on peut craindre la marginalisation de la représentation des personnels dans ces établissements fédérés ou en communauté. La démocratie universitaire risque d'en pâtir et quelle que soit la structuration choisie, il y a un gros risque de ce point de vue.

M. CATALA souligne la nécessité, pour l'Université, de se développer au service de son territoire, d'améliorer son offre de formation, son attractivité, et d'aller plus avant dans le domaine des coopérations et des regroupements. Mais il importe de ne pas tout faire n'importe comment et de ne pas faire n'importe quoi. Si l'on se rassemble c'est pour mettre des choses en commun, pour mieux faire, sur des compétences ciblées. La stratégie commune recherche-formation-innovation s'impose, de même que la carte des formations. Cependant il faut mutualiser non pas pour supprimer mais pour être plus complémentaires entre établissements. Il existe déjà des complémentarités sur les formations, notamment au niveau Master, qui sont fortes au niveau régional, mais qui ne sont peut-être pas suffisamment visibles. Si l'établissement veut être attractif, il faut qu'il se rende plus visible. Rendre ces mutualisations, ces complémentarités, plus visibles, permettra aussi à l'établissement de mieux faire et d'aller de l'avant. Les différents débats ont démontré qu'il y avait des domaines où se rassembler semblait faire une quasi-unanimité entre tous les acteurs, y compris des Grandes Écoles, comme la politique internationale et européenne.

M. CATALA ajoute qu'une deuxième nécessité est ressortie de tous les débats depuis 6 mois, celle d'éviter le mille feuilles. On peut craindre que les Communautés d'Universités ne soient que des « PRES bis », en pire, parce que non seulement elles risquent de n'être que des coquilles vides mais également parce qu'on va leur appliquer des modèles de gouvernance qui sont ceux de nos établissements, pour le meilleur comme pour le pire. Crainte du mille-feuilles, parce qu'en parallèle de ces Communautés d'Universités, tout en maintenant l'ensemble des établissements, il semble que l'on veuille créer une sorte de communautés des Grandes Écoles, qui par la force des choses va entrer, en concurrence avec une Université qui serait fédérale. Le scénario de l'évolution vers une double intégration, intégration entre Universités d'un côté et intégration entre Grandes Écoles de l'autre, qui semble se mettre en place, paraît être une solution difficile. C'est une solution qui peut-être intègre des deux côtés, mais qui risque d'accentuer une séparation, une coupure alors qu'il y a justement des choses à faire en commun. Il y a là des évolutions qui semblent être des évolutions risquées ou en tous cas des possibilités de concurrence, peut-être malsaines à terme. Le problème de la gouvernance est un problème que l'on peut certes traiter dans un second temps, mais il faudrait tout de même que l'on soit d'accord sur le modèle de gouvernance que l'on va mettre en place. Il semble que pour la Communauté d'Universités, il n'y aura pas le choix puisque c'est un établissement public, avec un modèle de gouvernance qui s'imposera.

M. CATALA estime que, par contre, en ce qui concerne les rattachements, il faut que la gouvernance qui sera mise en place ne soit pas un frein aux coopérations ni aux mises en commun, mais au contraire un atout supplémentaire. Le système de gouvernance des PRES actuels a été en grande partie paralysant. S'il y a mise en commun, il faut qu'il y ait véritable intégration, et s'il y a intégration, il faut vraiment se donner un pilotage commun. Par ailleurs, s'il doit y avoir un travail en commun, quel que soit le périmètre, il faut une identité commune. Or pour l'instant l'identité est une identité de site : le site de Nantes, celui d'Angers, celui du Mans, l'identité PRES UNAM n'ayant pas encore fait ses preuves. Enfin, l'Université de Nantes doit vraiment jouer un rôle moteur dans ce dossier, un rôle moteur non seulement dans l'Université fédérale avec les autres Universités, mais aussi vis-à-vis des Grandes Écoles.

LE PRESIDENT fait observer que le rapprochement entre l'École Centrale et Audencia n'a pas commencé avec la réflexion sur le projet de loi, mais bien avant. Si l'on ne fait rien, si l'on ne s'autorise pas à lancer une réflexion très approfondie sur ce que l'on veut mettre en commun, dans quel but, quel sens cela a, quelles valeurs nous voulons défendre et si l'on attend que la Loi paraisse, le train sera passé et l'on n'existera plus. L'Université de Nantes a une véritable responsabilité, de par sa taille, de par son dynamisme, de par son poids dans les Pays de la Loire et dans l'interrégion, pour prendre ce dossier en mains.

Mme ISHOW explique qu'arrivée assez récemment en Pays de Loire, elle a été frappée par le fait que les Universités ont des formations relativement protéiformes, dans le sens où elles ont voulu, peut-être, être en concurrence les unes par rapport aux autres et essayer d'attirer le plus d'étudiants possible. Souvent, parce que certaines formations n'ont pas d'effectifs suffisamment conséquents, elles ont des contours qui ne leur permettent pas d'avoir des liens suffisamment forts avec des laboratoires de recherche et au final elles perdent également en qualité. Le projet de régionalisation amène en fait les différentes Universités à essayer de réfléchir à des projets communs qui puissent faire monter en force aussi bien leurs formations que les activités des laboratoires de recherche. On a souvent le sentiment que l'État souhaite appliquer une opération à l'ensemble du territoire sans essayer de faire d'opérations tests. Grâce au soutien de la Région, certaines opérations de structuration peuvent aider à faire évoluer les mentalités, pour ne plus toujours avoir l'impression d'appartenir à un site mais plutôt à un ensemble, qui peut être un ensemble fondé sur des thématiques de recherche fortes. Bien sûr on peut toujours appartenir administrativement à un établissement, mais ne plus toujours considérer qu'on est de telle ou telle Université : on va plutôt travailler pour une identité, pour une structure où s'organise la recherche, la formation, et puis éventuellement la valorisation. Cela permettrait de transcender ce hiatus entre les Grandes Écoles et les Universités, pour tendre vers le partage de complémentarités.

M. LEBLAY partage l'analyse de **M. CLERGEAU** sur la question du « big » et du « small » et il est vrai que le « small generalist » est sans doute le modèle qu'il ne faut surtout pas chercher à maintenir, même si la question du caractère généraliste de l'enseignement supérieur est une question fondamentale. Les classements internationaux sont un petit peu biaisés parce qu'ils ne tiennent pas toujours compte des politiques qui sont menées par les États. Mais la France peut se réjouir d'être une Nation qui a toujours considéré que le grand enjeu de l'enseignement supérieur était son ouverture au plus grand nombre. Ce n'est pas le cas de tous les États, qui peuvent afficher

des établissements d'enseignement supérieur extrêmement bien placés dans les classements, mais où le niveau général, en termes de formation de la population, est loin d'être exemplaire. Il faut absolument maintenir le modèle français, qui est celui de l'accès à une formation de haut niveau, de qualité, l'accès au savoir et à la connaissance pour le plus grand nombre : ce sont les notions de service public de l'enseignement supérieur et de proximité. Maintenant, cette notion de proximité du service public, en termes de formations, est un sujet très important, très sensible pour les étudiants qui souhaitent avoir accès à un enseignement de qualité en fonction des choix qui sont les leurs.

M. LE BLAY souhaite faire part de son expérience de la discipline dite rare à laquelle il appartient. Dans ce débat sur l'offre de formation, sur la proximité, sur la qualité, il semble que tout se passe comme si, en France, il existait du « small generalist » de qualité partout, c'est-à-dire que partout on pourrait maintenir tous les enseignements, y compris les enseignements rares, et que si nous allions vers un modèle de structuration à l'échelle de sites plus généraux, cette spécificité serait perdue. Or une structuration de type fédéral bien organisée est une structure qui ne pourra que renforcer, aussi bien en termes de recherche qu'en termes de formation, un certain nombre d'enseignements et de filières rares. Il faut garantir que les Universités puissent maintenir cette politique d'accès du plus grand nombre à un enseignement de qualité, mais aussi maintenir ce qui fait la qualité d'une offre de formation d'enseignement supérieur et de recherche, c'est-à-dire maintenir ce qui est rare.

Mme DANIEL estime que l'on est là dans une discussion où la non-stabilisation des projets, de cadres, peut effectivement générer de l'incertitude. Il faut se déterminer dans une situation où finalement tout le monde est conscient de pas disposer de la totalité des informations. Mais c'est ainsi que les choses avancent. Les discussions sont telles que le leadership et le positionnement en amont sont importants. L'Université de Nantes a une position particulière dans ces discussions, parce que c'est la plus grande Université de la Région, c'est le plus grand établissement sur le site nantais. Elle a une responsabilité particulière qui doit être partagée collectivement. Cette discussion-là ne peut pas être dissociée de celle qui a eu lieu auparavant et de celle du cadre budgétaire. L'Université Fédérale et l'association des uns avec les autres n'auront de validité que si elles sont sources de rationalisation et d'efficacité. Il ne s'agit pas de continuer à maintenir le statu quo et à vivre comme on vit actuellement dans les difficultés que l'on connaît. Il s'agit de se donner les moyens de se projeter et de se développer demain, sinon on aura simplement cette vision d'économies à réaliser, qui est nécessaire, mais qui est pas suffisante pour la pérennité et la durabilité de l'établissement.

Mme DANIEL ajoute qu'il faut bien garder cela à l'esprit, parce que dès aujourd'hui, il y a des projets dans lesquels l'Université de Nantes doit se projeter, comme l'Institut de Recherche Technologique (IRT) Jules Verne. Il en est de même pour le Quartier de la Création, où une synergie est à trouver avec les Écoles impliquées dans le projet. Ce sont des projets sur lesquels des moyens doivent être déployés. Les collectivités territoriales, à leurs différentes échelles, les accompagneront et mettront en place le cadre nécessaires pour qu'ils se développent au service de tous, au service des étudiants, au service du développement sur le territoire. Chacun doit prendre ses responsabilités et chacun doit avoir les moyens de pouvoir se projeter dans ce type de projets.

Mme DANIEL explique qu'elle est sensible aux discussions sur les équilibres entre les Universités et les Grandes Écoles. Des associations, des accords ont été conclus entre certaines Grandes Écoles ; certaines se rapprochent de l'Université, sur le site de Nantes mais aussi sur d'autres sites. En cette période de discussions sur une Université Fédérale, il faut donner des signes d'ouverture sur l'entrée des Grandes Écoles. Il y aura de toutes façons des projets communs entre les Écoles et les Universités et celles-ci ont une responsabilité particulière dans cette discussion. Avec le schéma de développement universitaire, Nantes Métropole met en place des espaces de discussion entre les différents établissements. Il faut pouvoir compter sur l'Université pour prendre toute sa place dans cette discussion avec les Écoles et dans ce qui sera demain le renforcement des relations entre les établissements.

M. GUÉVEL revient sur la question de la carte des formations. Il faut se souvenir que l'AERES a qualifié celle de l'Université de Nantes de pléthorique, comme n'étant pas associée à un réel projet d'établissement. Elle doit être interrogée, surtout en cette période. On entend déjà les inquiétudes émises par certains collègues, les discussions sur la fermeture éventuelle de certaines formations : il faut que ces questions soient débattues, non seulement au Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) dont c'est en premier la responsabilité, mais aussi au Conseil d'Administration. Les informations données par **M. CLERGEAU** sur le positionnement des établissements bretons sont claires. Elles montrent que leur souhait, à moyen terme au moins, n'est

pas celui d'un regroupement institutionnel, même s'il y en aura de toutes façons, en matière de recherche, comme sur l'axe « Mer », l'axe « Santé », dans le domaine des matériaux, etc. Les établissements bretons et ligériens vont se retrouver sur ces grands projets.

M. GUÉVEL regrette comme **M. CATALA** que les Grandes Écoles se regroupent, se réunissent et cherchent à mettre en place une forme de coopération qui peut être perçue par l'Université comme une concurrence. Il faut espérer et souhaiter que ce qui fonctionne bien, comme la coopération en matière de recherche, puisse perdurer. Il reste à imaginer, à soutenir la Communauté d'Universités avec les partenaires régionaux d'Angers, du Mans, et à entrer dans cette dynamique. Cette dynamique a un sens enfin et a le mérite d'une certaine clarté, d'une identité, celle de regrouper les trois Universités des Pays de la Loire. Du point de vue du partage ou de la mise en commun de compétences sur la formation doctorale, les établissements sont déjà très avancés puisqu'il existe des Écoles doctorales communes. Théoriquement, il ne devrait pas être très compliqué de s'entendre au moins là-dessus, mais sur d'autres sujets certainement aussi.

M. CLERGEAU précise que les rapprochements entre Écoles ne portent pas simplement sur la concertation ou la coordination. Le Conseil d'Administration d'Audencia a voté son rattachement à l'École Centrale et les Écoles évoquées précédemment réfléchissent dans la même perspective. Il s'agit donc vraiment d'une démarche dans une logique qui préserve l'autonomie de chaque École, mais avec une gouvernance et une stratégie partagées.

LE PRÉSIDENT ajoute que l'École d'Architecture proposera le rattachement à l'École Centrale à son prochain Conseil d'Administration.

M. ROLLAND souhaite apporter l'éclairage des entreprises et du territoire dans ce débat, et soutient l'intervention de **M. POUZAINT** sur la nécessité de définir les besoins d'une façon générale, plus particulièrement ceux des entreprises. **M. ROLLAND** fait part de son accord avec l'exposé de **M. CLERGEAU**, en particulier sur le retard qui existe entre les institutions et le réel. Le mouvement des Entreprises de France (MEDEF) a institué une commission de travail avec des chefs d'entreprise et des représentants de la formation supérieure, dans laquelle l'Université est tout à fait active. Il faut pouvoir anticiper, élaborer une vision. Les futures structurations et modes de gouvernance ne pourront plus jamais être définitifs : les acteurs doivent s'habituer à un mouvement permanent. Par contre, il faut avoir une vision et, en contrepartie, il faut que chacune des parties prenantes ait une forme d'agilité. L'agilité, c'est quelque chose qui vient de plus en plus nécessaire pour tous les acteurs, les responsables.

M. ROLLAND ajoute qu'il convient de donner de la visibilité, de mener des actions opérationnelles visibles et qui donnent des résultats. Ainsi l'IRT donne au territoire ligérien une image de spécialiste dans les matériaux d'avant-garde et fédère les entreprises, les Universités, les Écoles et d'autres acteurs. Lors d'un précédent Conseil d'Administration un enseignant-chercheur est intervenu sur le sujet du numérique et le fait que c'est un domaine d'avant-garde. Il y a à Nantes un grand nombre de chefs d'entreprises qui se démarquent par leur ingéniosité et leurs performances dans ce domaine. C'est un exemple concret qui pourrait être porteur de différenciation et qui correspondrait à un vrai besoin de demain. Ces propos ne paraissent sans doute pas rassurants aux acteurs, les enseignants, le personnel des Universités, parce que rien n'est pas définitif, rien n'est pas acquis. Mais on est tous contraints à vivre maintenant dans un monde en mouvement permanent.

Mme SAMI revient sur la question de l'offre de formation, sur laquelle on peut effectivement, quelques fois, se poser des questions quand on l'examine et penser que c'est peut-être une offre pléthorique. Mais là, le CEVU, le CA et les Unités de Formation et de Recherche devraient sûrement faire le travail qu'il faut et il n'y a pas forcément besoin d'autre chose pour rendre cette offre de formation plus raisonnable. En ce qui concerne l'anticipation, tout dépend de ce qu'on met dans ce terme. Il est toujours très intéressant de réfléchir en amont, en gardant quand même plusieurs options ouvertes, en cherchant la meilleure, de voir quelles sont les positions des uns et des autres, mais à condition de ne pas se mettre dès le départ sur des rails desquels on ne peut pas sortir sans dérailler.

Mme SAMI ajoute qu'elle dit cela parce que, probablement, même sûrement, comme un certain nombre d'autres membres de la communauté universitaire, nombreux dans ce cas, elle a été traumatisée et l'est toujours par le passage trop rapide, trop précipité, aux RCE, dont les conséquences ont pu encore être mesurées à l'occasion de la discussion sur le budget. À l'époque, il était peut-être aussi question d'anticipation, sauf que c'était plutôt de la précipitation. Réfléchir est

une chose, se mettre tout de suite dans des rails qui peuvent mener à des impasses en est une autre.

M. CATALA souhaite manifester un peu d'énerverment au sujet de la question des Grandes Écoles. Il faut être ouvert et donner non seulement l'impression de l'être, mais en donner des signes forts. Mais l'énerverment vient de ce que, dans d'autres enceintes, notamment au Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique (CCRDT), cela fait maintenant un certain nombre d'années qu'on ne cesse de dire, d'ailleurs à l'incitation de la Région, qu'il faut établir des stratégies communes recherche-formation-innovation. Il y a un accord entre les Grandes Écoles et les Universités, pour aller de l'avant dans ce domaine-là, sur des spécialisations fortes et sur un travail en commun. Et tout d'un coup, alors que tout doit être conclu, pour aller vers quelque chose de commun, vers une organisation plus forte, on voit naître une initiative des Grandes Écoles à côté de ce qui devrait être une grande initiative commune autour d'une grande Université Fédérale.

M. CATALA ajoute qu'il a même l'impression que, quand il s'agit d'obtenir de la coopération avec les Universités, notamment sur la recherche, sur la mutualisation des forces de recherche, les Grandes Écoles sont partantes. Mais dès qu'on aborde la structuration administrative ou alors la structuration en termes de formations, elles ne sont plus parties prenantes. Il faudrait signifier clairement aux partenaires des Grandes Écoles, que si l'on donne des choses dans certains domaines, il faut aussi qu'ils donnent des contreparties dans d'autres domaines, qu'il faut que la coopération avance aussi. On peut avoir l'impression que les Grandes Écoles prennent dans la coopération avec les Universités ce qui les arrange, mais qu'elles ne veulent pas aller plus avant dans la structuration.

M. BELLÈTTE pense que c'est une question de volonté, parce que sur le plan du fonctionnement administratif ou technique, il n'y a aucune impossibilité à être une École dans l'Université, comme le prouve Polytech, École Polytechnique de l'Université de Nantes. Le réseau national gère tout ce qui est recrutement, tout ce qui est communication, mais cela n'empêche pas Polytech d'être complètement dans l'Université.

M. POUZAIN estime que l'on ne pourra pas avancer si la représentation nationale ne prend pas ses responsabilités. Des problèmes de structuration nationale ne pourront pas être résolus localement. Il faut que les élus des collectivités territoriales, membres du Conseil d'Administration, fassent remonter au niveau national que le cadre actuel est défavorable aux Universités. Si l'on regarde en Allemagne quel est le rôle des Universités en matière de recherche-développement, il apparaît qu'une des clés du succès est que l'irrigation entre l'Université, qui intègre les formations d'ingénieur, et les entreprises est bien meilleure.

LE PRÉSIDENT affirme que l'Université a son rôle, sa responsabilité dans cette réflexion sur cette organisation. Il propose de poursuivre le travail auprès des Grandes Écoles et que l'Université puisse prendre la main sur ce développement régional. Une déclaration d'intention, qui n'engagera pas sur la structuration, doit être présentée dans l'après-midi, à l'issue d'une réunion régulière tenue à la Région avec les élus, les trois Universités et ONIRIS pour la Conférence Régionale des Grandes Écoles, mais qui sera peut-être absente. Il s'agit d'affirmer le rôle moteur de l'Université de Nantes dans cette structuration, en précisant ce sur quoi elle portera en termes de compétences et les objectifs que l'on veut partager.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

POINT 4 : PRÉSENTATION D'AXES STRATÉGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : MISSIONS DE LA VICE-PRÉSIDENTE CULTURE ET INITIATIVES, Mme PAILLER

Mme PAILLER présente la politique culturelle de l'Université afin d'expliquer comment, en se mettant au service du projet d'établissement, elle s'inscrit dans des enjeux à la fois scientifiques et sociétaux. Des enjeux scientifiques, parce que les actions, les expérimentations s'inscrivent bien dans des enjeux de recherche et notamment sur la question du lien entre culture et public, la population d'un territoire. L'Université fait le choix de s'emparer de cette responsabilité liée à la culture, en cela qu'elle permet un développement de chacun au niveau à la fois individuel, collectif et professionnel.

Mme PAILLER procède à un rapide retour sur ce qu'ont été les points de repères, les points structurants des engagements de l'Université, dans la période précédente, entre 2008 et 2011. Projet politique d'abord, avec des enjeux scientifiques et sociétaux qui prenaient en considération le contexte des politiques culturelles à ce moment, avec un objectif de démocratisation culturelle affirmée et réaffirmée par le Ministère de la Culture, avec un modèle d'offre descendant, une offre culturelle légitimée par des institutions culturelles sur un territoire et un engagement de l'État et des collectivités territoriales qui se poursuivent dans le maillage du territoire par des équipements structurants et le rôle de plus en plus prégnant de la médiation culturelle, notamment dans les institutions culturelles.

Mme PAILLER précise quel a été le rôle, la contribution de l'Université dans ce contexte. En s'emparant d'une part des enjeux de démocratisation culturelle mais en lien avec ses missions de création et de diffusion de connaissances, en affirmant son identité d'acteur culturel mais avec des enjeux scientifiques, elle a structuré son projet autour de valeurs, d'enjeux et de fondements opérationnels qui se sont déclinés par des principes de culture active, pour valoriser les talents présents sur le territoire que sont ses campus, dont il faut faire des espaces apprenants. Elle a aussi structuré son projet autour de valeurs, d'enjeux de présence hors les murs en complémentarité avec les acteurs culturels du territoire et notamment le Théâtre Universitaire. L'Université a donc développé un certain nombre d'actions avec des acteurs internes et externes pour faire rayonner, faire vivre ce projet qui a donné lieu à une évaluation de quatre ordres : d'abord une évaluation externe, notamment par l'AERES, qui a qualifié de remarquables ces engagements ; le rapport ETHIS, piloté par le Président de l'Université d'Avignon et qui a été d'un grand soutien par rapport à ses engagements ; une validation interne également, avec le soutien récurrent et permanent de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), notamment un soutien financier et aussi d'expertise, qui a donné lieu de la part de l'Université à des évaluations à la fois qualitatives et quantitatives de ses actions. L'Université a aussi donné de la visibilité scientifique à ses réalisations avec des présentations dans des conférences à l'international et des interventions auprès du Ministère de la Culture. Le contexte des politiques culturelles a évolué avec un diagnostic récurrent dans la profession, lié aux limites de la démocratisation culturelle et la nécessité aujourd'hui de refonder des politiques publiques avec notamment la mise en œuvre de modèles hybrides et qui voient des nouvelles formes de coopération avec les acteurs des territoires.

Mme PAILLER ajoute que dans ce contexte, la politique affirmée de l'Université s'empare de sa responsabilité sociétale en lien avec ses missions, puisque, si cette politique culturelle s'adresse à l'ensemble de la communauté universitaire, elle a comme enjeu principal de s'adresser aux étudiants qui sont à un moment crucial de leur trajectoire individuelle et professionnelle. La responsabilité de l'Université consiste, à travers leur implication sur les enjeux de la culture, à leur donner un terrain d'expérimentation personnelle et professionnelle. L'Université affirme dans ce sens son identité différenciatrice aux côtés des autres acteurs culturels du territoire, en développant sa plus-value scientifique face aux défis de ses politiques culturelles. Elle a pour cela développé un dispositif permanent de lien et de veille, qui va prendre la forme d'un projet, qu'elle fait d'abord reposer sur des valeurs, des valeurs essentielles à rappeler dans le contexte qui est le sien : développer le sens critique, la capacité d'engagement et la prise de risque. Il y a là un lien avec des enjeux professionnels, pour s'engager sur deux types d'enjeux : ceux qui sont universels, ceux en lien avec les acteurs culturels aujourd'hui mais aussi bien sûr des enjeux liés à son identité d'Université avec les deux responsabilités évoquées. Le grand enjeu est donc de développer une « appétence » pour la culture. Pour cela, l'Université dispose de trois leviers d'action, en mettant en œuvre des expérimentations, des innovations pour faire que ses Campus soient des espaces apprenants, des laboratoires à ciel ouvert, pour qu'elle densifie les liens à la fois avec les acteurs internes mais aussi externes, notamment en lien avec ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi tous les acteurs professionnels, institutionnels liés à la culture sur le territoire et au-delà, avec un focus particulier sur les formes émergentes, notamment en lien avec le numérique ; en développant, troisième point, des activités de recherche pour comprendre en quoi les différentes expérimentations menées permettent à l'Université de faire avancer la connaissance sur ces enjeux.

Mme PAILLER explique que pour cela, l'Université questionne trois concepts, qui sont aussi des points de repère en termes d'action : la question de la proximité ou comment créer de la proximité entre les membres de la communauté universitaire et la culture dans ses différentes formes ; des enjeux d'appropriation ou comment permettre qu'il y ait une appropriation réelle de ce que peut apporter la culture à la fois au niveau individuel et professionnel et travailler aussi sur des enjeux de confiance. Trois modalités opératoires sont mobilisées : d'abord amener les étudiants à

évoluer dans un cadre proposé, à être dans une démarche active qui permette de valoriser les talents qui sont les leurs ; favoriser donc des enjeux liés à ceux de la professionnalisation. La démarche « d'aller vers » est également utilisée, aller vers les étudiants, les enseignants-chercheurs, toutes les personnes qui travaillent au sein de l'Université pour favoriser cette appropriation et des chocs émotionnels, pour contourner des freins cognitifs parce que la culture est souvent associée à « ce n'est pas pour moi » et sans qu'il y ait intégration, appropriation. Le troisième enjeu est le souhait de faire vivre des expériences sensorielles quand, par exemple, des comédiens viennent susurrer, crier, parler de poésie contemporaine sur les campus. Concrètement, l'Université s'engage donc dans cette dynamique autour de quatre enjeux à partir de la nécessité qui a été la sienne de mieux connaître, de comprendre les enjeux des politiques culturelles aujourd'hui, rattachées à ses enjeux spécifiques, ceux de l'Université, qui a pris un certain nombre de décisions qu'elle a mises en œuvre et expérimentées. L'enjeu spécifique est celui de la relecture, de la compréhension, donc de créer des connaissances par rapport à toutes ces expérimentations et donc cela s'inscrit en lien notamment avec la Fédération de Recherche Art, Cultures et Territoires.

Mme PAILLER fait savoir que l'Université a développé un système de coopération avec quatre dispositifs d'échanges, de dialogue, avec les membres de la communauté universitaire, avec des propositions liées à de la programmation culturelle, à des ateliers de pratiques, à une présence hors les murs, et donc sur ses campus, avec des enjeux de communication expérientielle, faire vivre des expériences sensibles et également, quatrième dispositif d'échanges, en accompagnant les projets qui sont portés par les étudiants. Tout cela au service de contributions individuelles, collectives et professionnelles, parce que c'est notamment pour développer du bien-être individuel et social sur les campus. La manière d'agir est d'inventer ensemble, à partir de propositions qui nous arrivent d'enseignants-chercheurs, de laboratoires, d'étudiants, qui conduisent à faire des liens avec des acteurs culturels externes ou des partenaires professionnels. La Direction de la Culture et des Initiatives (DCI) intervient en tant que facilitateur, pour donner un cadre qui donne sens aux différentes actions qui sont nécessaires à ces enjeux. Il s'agit d'intervenir dans la durée. Un exemple illustre ce processus : une enseignant-chercheur en littérature qui interroge sur la manière dont on pourrait faire vivre la poésie contemporaine sur les campus. Pour cela, un contact est pris avec la Maison de la Poésie, qui est un acteur culturel important du territoire, pour ensuite mettre en œuvre des rencontres poétiques à plusieurs moments de l'année sur les campus et associer les bibliothèques universitaires, les radios étudiantes, la production de travaux écrits, de travaux de recherche pour permettre de faire vivre ces enjeux liés à la culture au service du développement personnel et professionnel de chacun dans la communauté universitaire.

Mme ISHOW fait savoir qu'elle souhaiterait mettre en place un module transversal sur la thématique « Art et Sciences » et demande si la Direction de la Culture et des Initiatives est organisée pour accompagner ce type de projets.

Mme PAILLER répond que la Direction de la Culture et des Initiatives est installée au cœur du campus Tertre, au sein du pôle étudiant. Elle est dirigée par M. HENNEBOIS ; deux autres personnes sont impliquées de manière opérationnelle dans ces enjeux. La DCI travaille beaucoup sur les enjeux des Arts et des Sciences, notamment en lien par exemple avec « Le Voyage à Nantes », piloté par M. BLAISE.

M. BELLETTRE estime que l'attractivité de l'établissement dépend aussi de sa réputation culturelle et sportive. Pouvoir bénéficier de structures de haut niveau, dans une ville assez réputée pour son dynamisme culturel, est un élément d'attractivité important. Il en est de même au niveau sportif ; ceci est tout sauf superflu.

Mme PAILLER répond qu'elle milite pour que ce ne soit absolument pas considéré comme un élément superflu, mais au contraire structurant. La Ministre de la Culture a mis en place une commission au niveau national sur les enjeux d'éducation artistique et culturelle. L'Université de Nantes a été la seule à être sollicitée pour présenter sa vision de cette responsabilité au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'Université souhaite aussi s'inscrire dans des logiques de rayonnement international. Elle a été invitée par l'Université Laval de Québec afin de l'aider à développer une politique culturelle sur son territoire, du fait de son expertise reconnue.

M. GANGLOFF juge que le politique culturelle est effectivement importante, demande quel est le budget alloué à son développement, et si la politique sportive de l'établissement sera également présentée au Conseil d'Administration.

LE PRÉSIDENT répond que les politiques de l'établissement vont effectivement continuer à être présentées aux Administrateurs.

Mme PAILLER souligne que, à l'instar des composantes de l'Université, la DCI a été invitée à identifier 20% d'économies dans son budget, l'année dernière et cette année. Mais la question budgétaire n'est jamais pour elle une contrainte, elle a décidé que cela ne devait pas l'être, parce que l'ensemble de l'établissement est dans cette réalité contrainte. La DCI développe le plus possible son ingéniosité, sa créativité : c'est le cœur de son engagement, pour développer des dispositifs qui soient le moins coûteux possible mais qui lui permettent d'être en résonance avec ses engagements.

Mme SAMI veut saluer le travail de l'équipe et du service, au bénéfice aussi bien des étudiants que du personnel. Dans le contexte difficile actuel, il faut continuer à soutenir ce travail.

Mme PAILLER souligne que l'Université et son **PRÉSIDENT** s'engagent sur ces enjeux à la fois politiquement et de manière pragmatique par les moyens qui sont accordés. La DCI est solidaire des restrictions budgétaires dont tout le monde doit prendre sa part, mais elles sont restées dans le respect de l'engagement politique voulu par le **PRÉSIDENT**.

M. GUÉVEL trouve rassurant que, face à ces problématiques budgétaires, **Mme PAILLER** reste extrêmement confiante et déterminée. Il est également encourageant et intéressant de voir que la culture va faire partie de grandes priorités de la Région, pour la période 2014-2020.

M. LE BLAY fait part de son intime conviction que des problématiques telles que la vie étudiante, la culture et le sport seront, dans les années à venir, un facteur déterminant de l'attractivité de l'établissement. L'Université de Nantes a la chance d'avoir une longueur d'avance en ce domaine. La question des contraintes rappelle ce phénomène bien connu des historiens de l'art, des idées et de la culture, que plus il y a de contraintes, plus il y a d'inventivité et de créativité.

LE PRÉSIDENT remercie **Mme PAILLER** et son équipe pour leur travail et pour la présentation qui vient d'en être faite.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

POINT 5 : POINT SUR LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

LE PRÉSIDENT rappelle qu'un point relatif aux opérations immobilières est systématiquement inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration, mais que l'Université reste en attente de l'arbitrage du Gouvernement sur le mode de réalisation des opérations du Plan Campus et que nous n'avons pas d'informations sur un éventuel Contrat de Projets Etat Région (CPER).

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

POINT 6 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POINT 6.1 : POINT D'ÉTAPE SUR LE CONTRAT DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

M. CLERFEUILLE explique qu'au stade actuel l'Université ne dispose d'aucune information sur le futur Contrat de Projets État-Région (CPER).

M. CLERGEAU ajoute que même s'ils ignorent s'il y aura un nouveau Contrat de Projets État-Région, les acteurs concernés travaillent d'ores et déjà à sa préparation. L'année 2013 est une année de réflexion stratégique sur les grands projets de développement pour la programmation 2014 - 2020 des fonds européens. Il faudra notamment concentrer les ressources du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) sur les enjeux d'innovation et sur un éventuel CPER. L'Université doit être remerciée pour sa mobilisation et sa présence dans tous ces débats. Il faut construire ces projets stratégiques sans attendre de savoir exactement comment ils pourront être financés. La Région souhaite pouvoir distinguer deux types d'investissements : d'une part, les investissements structurants qui sont liés à des projets de développement forts, qui concourent à rendre plus visibles des thématiques de recherche, de formation, en termes d'attractivité, en termes de rayonnement ; d'autre part les opérations de restructuration immobilière qui peuvent être nécessaires mais qui relèvent, de son point de vue, de la responsabilité prioritaire de l'État. La

Région souhaite trouver un équilibre entre l'identification de la responsabilité de l'État sur ces opérations de restructuration immobilière et l'engagement des collectivités sur des projets de développement qui donnent des forces supplémentaires à l'Université pour construire son avenir. Cette question ne peut pas être dissociée du point évoqué précédemment. Là non plus, il ne faut pas attendre pour mettre en cohérence la stratégie des trois Universités publiques et des Écoles, afin d'élaborer une stratégie d'investissements qui soit cohérente du point de vue des collectivités locales, à l'échelle de la Région.

Mme DANIEL ajoute que le calendrier du schéma de développement universitaire de la Métropole va dans le même sens, afin d'être en phase dans le recensement des priorités de l'ensemble des acteurs concernés et cohérents avec les arbitrages qui vont suivre dans les différents modes de financement, dont ceux liés au CPER.

M. BENHAMOU confirme que ce travail a effectivement commencé depuis un certain temps, notamment avec l'ensemble des Laboratoires de recherche. Des coordonnateurs ont été nommés sur un certain nombre de grandes thématiques, qui sont en train de travailler et qui reviendront avec leurs résultats à la fois en termes de consolidation sur l'établissement mais aussi de consolidation régionale.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

POINT 6.2 : APPROBATION DES MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS PARTICIPANT À TITRE D'ACTIVITÉ ACCESSOIRE À DES CONFÉRENCES OCCASIONNELLES INÉDITES OU EXCEPTIONNELLES

M. CLERFEUILLE explique qu'un arrêté ministériel du 9 août 2012 impose le vote de ces tarifs en Conseil d'Administration. La Commission Permanente du Conseil d'Administration a donné un avis favorable aux tarifs proposés, 150 euros par heure pour des conférences occasionnelles inédites et 200 euros par heure pour des conférences exceptionnelles. Ils ne concernent que des collègues extérieurs à l'Université de Nantes.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 25 voix pour, les taux de rémunération suivants des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des conférences occasionnelles inédites ou exceptionnelles:

- 150 € par heure pour les conférences occasionnelles inédites ;
- 200 € par heure pour les conférences exceptionnelles.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

POINT 6.3 : APPROBATION DU RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE L'UNIVERSITÉ AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « CENTRE DE RECHERCHE EN NUTRITION HUMAINE DE NANTES » (CRNH) ET DU PROJET DE CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIÉE

M. CLERFEUILLE rappelle que le Centre de Recherche en Nutrition Humaine de Nantes (CRNH) a été créé en 1995. Il s'agit là de la 4^{ème} demande de renouvellement, pour une période de 6 ans. Il s'agit également de mettre les statuts du CRNH en conformité avec les dispositions de la Loi du 17 mai 2011 portant sur la simplification du Droit, qui modifie le régime des Groupements d'Intérêt Public (GIP), et d'approuver le changement de dénomination en « Centre de Recherche en Nutrition Humaine Ouest Atlantique ». La Commission Permanente du Conseil d'Administration (CPCA) a demandé communication d'un bilan des activités du CRNH et d'un budget. Le Professeur KREMPF a répondu que ces documents étaient à la disposition des Administrateurs et qu'il suffisait de le contacter pour éventuellement avoir les informations qu'ils souhaitent.

Mme SAMI fait savoir qu'elle ne comprend pas tout à fait cette réponse, car la demande avait été formulée afin que le Conseil d'Administration puisse se prononcer en toute connaissance de cause. Cette réflexion peut être un peu prise comme une fin de non-recevoir.

M. CLERFEUILLE répond qu'il a eu connaissance de ces éléments qui portent sur des programmes de recherches, dont une diffusion trop large pourrait poser des problèmes de confidentialité. De même, le budget a été communiqué. Il est de l'ordre de 226 000 euros par an.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 25 voix pour :

- **L'avenant n°4 à la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Centre de Recherche en Nutrition Humaine de Nantes » (CRNH) du 13 février 1995, qui proroge ce GIP jusqu'au 4 avril 2019 inclus et modifie sa dénomination en « Centre de Recherche en Nutrition Humaine de l'Ouest » (CNRH Ouest), ci-joint ;**
- **Le projet de convention constitutive du GIP CNRH Ouest modifiée, ci-joint.**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

POINT 6.4 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE RENOUELEMENT ET D'UNE DEMANDE DE CRÉATION DE DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ (DU)

M. BERNOUSSI explique que le premier dossier concerne une demande de renouvellement d'un Diplôme d'Université (DU), le « Diplôme de Comptable d'Université ». C'est un DU de préparation à une formation pour un an à un diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), et pour trois ans à un diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), ces deux diplômes étant des diplômes nationaux. Ce DU existe à l'IUT de Nantes depuis 1992. Il correspond à un volume global de 2 090 heures, dont 10 heures de tutorat par étudiant en alternance. Le budget global s'élève à 177 000 euros environ, sur la base d'un effectif d'équilibre de 15. Le CEVU a donné un avis favorable, avec un point de vigilance sur une baisse d'effectifs qui a été constatée, en rappelant qu'il faut respecter l'effectif d'équilibre financier.

Mme SAMI demande pourquoi l'Université ne propose pas ce type de formation dans le cadre des habilitations nationales, si c'est une bonne idée de proposer ce DU avec un nombre d'heures assez important, des effectifs étudiants en diminution et pourquoi il n'est pas proposé comme formation.

M. BERNOUSSI répond qu'il s'agit-là d'une préparation à un examen pour obtenir un diplôme national et qu'il ne s'agit pas d'une formation à proprement parler.

M. GANGLOFF ajoute qu'il y a longtemps que l'IUT de Nantes propose cette préparation aux diplômes professionnels du DCG et du DSCG, dans un cadre professionnel : les étudiants intègrent par la suite des cabinets d'expertise comptable et y suivent leur formation. C'est une préparation qui est effectivement lourde, mais dans un contexte concurrentiel devenu important, qui explique peut-être la baisse des effectifs. Le lycée de la Joliverie dispense une formation qui prépare en alternance à ces diplômes ; en Vendée, le CNAM est en train d'organiser une préparation à ce diplôme, avec un établissement d'enseignement secondaire privé. Il faut soutenir cette filière à l'IUT de Nantes. Mais cela n'empêche pas qu'il faudrait qu'il y ait peut être une évolution vers une formation intégrée dans les formations publiques de l'Université.

Mme SAMI rappelle que lors de l'examen d'un point précédent, l'offre de formation en Masters a été qualifiée de pléthorique, alors qu'elle a le sentiment que, depuis qu'elle est membre du Conseil d'Administration, un nombre de DU qui semble absolument invraisemblable ont été présentés. Il faudrait que le Conseil d'Administration fasse de cette offre absolument pléthorique de DU un point de vigilance.

LE PRÉSIDENT rappelle que 80% des DU proposés à l'Université relèvent du secteur Santé.

Mme ISHOW a le sentiment qu'en l'espèce, le DU est un moyen qui permet de contourner une baisse d'effectifs et qui permet aux IUT de proposer une formation en trois ans alors qu'en principe ils sont limités à deux ans.

M. BERNOUSSI passe au deuxième DU, qui est un DU de Pharmacie vétérinaire proposée par l'UFR de Pharmacie. Il a été examiné par le CEVU qui a donné un avis favorable. Deux

remarques ont été formulées par la CPCA, notamment sur l'adéquation du volume horaire, point sur lequel les discussions sont toujours en cours avec l'UFR.

M. LELOUREC rappelle que les DU sont supposés s'autofinancer et il semble que le coût horaire de l'heure d'enseignement soit sous-évalué. L'heure d'enseignement, dans le premier DU, ressort à 49,50 € de l'heure, ce qui ne correspond pas au vrai coût horaire d'un enseignant. Il semble que, pour aboutir à un réel autofinancement, il faudrait que le coût augmenté des cotisations soit pris en compte.

M. CLERFEUILLE précise que les DU relèvent de la formation continue. De façon générale le collègue dispense des heures en formation continue quand il a rempli son service en formation initiale.

M. LELOUREC estime qu'il faut éviter à tout prix que les DU ne consomment les ressources de l'Université. Vouloir qu'un DU soit autofinancé suppose, en toute logique, de facturer l'heure d'enseignement, ou l'heure de personnel en général, à son vrai coût. Le Conseil d'Administration, lors de la précédente mandature, avait mené toute une réflexion sur la formation continue et le fait qu'elle avait largement sous-facturé ses prestations, ce qui expliquait ses problèmes. Des mesures avaient été prises pour éviter que cela ne se reproduise. Il conviendrait de faire de même avec les DU. Il ne s'agit pas là de refuser les DU par principe, certains d'entre eux étant indispensables, notamment en Santé.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

M. LELOUREC fait savoir qu'il votera contre le premier DU, pour avoir fait le calcul.

Le Conseil d'Administration :

- **Approuve, avec 5 abstentions, 1 voix contre et 19 voix pour, la demande de renouvellement du Diplôme d'Université « Comptable d'Université » présentée par l'IUT de Nantes, dont le dossier est joint en annexe ;**

- **Approuve, avec 1 abstention et 24 voix pour, la demande de création du Diplôme d'Université « Pharmacie Vétérinaire » présentée par l'UFR de Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, dont le dossier est joint en annexe.**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

POINT 6.5 : APPROBATION DE LA VALIDATION DU SERVICE CIVIQUE EN LIEU ET PLACE DU STAGE OBLIGATOIRE

M. BERNOUSSI rappelle que le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans. Il est indemnisé à hauteur de 570 euros sur une période de 6 à 12 mois. Il peut être réalisé dans 9 grands domaines, dont certains très liés à des formations dispensées à l'Université, notamment ce qui concerne l'éducation pour tous, le développement international, la culture et les loisirs, etc. Le CEVU a proposé une validation du service civique en lieu et place du stage obligatoire à condition de mettre en place un cadre pédagogique précis, définissant les modalités du suivi pédagogique, du rapport de soutenance, de sa validation et de sa soutenance.

M. CLERFEUILLE ajoute que la CPCA a donné un avis favorable, sous réserve que le cadre pédagogique et les modalités de valorisation du service civique soient précisés dans un cahier des charges communs à l'établissement, puis décliné par composante.

M. FATSÉAS estime que le service civique en question doit bien correspondre à la formation suivie et à ses exigences, afin d'éviter toute dérive.

M. CLERFEUILLE répond que c'était exactement l'objet des échanges en CPCA.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 25 voix pour :

- **La possibilité de validation du service civique en lieu et place du stage obligatoire ;**
- **Le dispositif de validation suivant : la demande d'équivalence sera accordée par le Président de l'Université ou par le Directeur de la composante par délégation après avis du responsable de la formation. Il sera établi un document contractuel tripartite signé par l'étudiant, l'Université et l'organisme d'accueil. Il précisera les modalités pédagogiques (suivi pédagogique, rapport, soutenance) permettant la validation du service civique en lieu et place du stage obligatoire.**

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

POINT 6.6 : APPROBATION DES TARIFS DE REPRISE D'ÉTUDES

M. BERNOUSSI explique que, comme tous les ans, les tarifs de reprises d'études sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Ils sont proposés sur la base de trois tarifs : un tarif A, basé sur un financement par une entreprise ou par un organisme financeur ; un tarif B, basé sur un financement individuel ; un tarif C, qu'on appelait le « tarif social », qui est un tarif exonéré. Après de multiples réunions avec les responsables de formation continue, il a été proposé que le tarif A soit décliné en termes de tarif horaire, à la demande des organismes financeurs. Pour chaque formation, ils souhaitent connaître le tarif horaire et le volume horaire. Ainsi, pour la Licence 1, 2, 3, un tarif horaire de 6 euros de l'heure a été défini ; pour la Licence professionnelle, de 14 € ; pour les Masters 1 et 2, de 14 €, etc.

Mme SAMI fait part de son opposition forte à ce qu'on appelle une reprises d'étude la situation où un étudiant, qui n'a pas les moyens, interrompt ses études pendant deux ans pour travailler afin de pouvoir ensuite financer en partie ses études, puis s'inscrit en L1, L2 ou L3. Ce n'est pas un étudiant en situation de reprise d'études, mais un étudiant comme un autre ; cette définition même de reprise d'études est inacceptable.

M. BERNOUSSI répond que la Loi prévoit qu'après deux ans d'interruption, l'inscription se fait en « reprise d'études ».

Mme SAMI fait part de son désaccord avec la Loi et estime que tout ce qui est légal n'est pas toujours forcément juste.

M. BERNOUSSI ajoute que ces étudiants-là peuvent bénéficier du tarif C, qui n'est pas très loin du tarif de formation initiale.

M. LELOUREC estime que, même si c'est la Loi, l'Université pourrait très bien décider que, pour les L1, L2 et L3, à partir du moment où c'est simplement un coût marginal, et non pas une formation ad'hoc, ce serait plutôt le tarif C.

M. CLERFEUILLE répond que le tarif C a été institué précisément pour cela et qu'il est important de bien communiquer, afin que tout le monde en soit informé et que les personnes qui le souhaitent puissent bénéficier de ce tarif.

LE PRÉSIDENT ajoute que 96% des personnes qui ont demandé de pouvoir bénéficier de ce tarif l'ont obtenu.

M. LELOUREC estime que cette notion de « reprises d'études » est peut-être le signe précurseur d'une augmentation généralisée des frais d'inscription.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, avec 2 voix contre et 23 voix pour, les tarifs de reprise d'études détaillés dans le tableau ci-joint.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

POINT 6.7 : APPROBATION DE DEUX DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION AU FEDER :

POINT 6.7.1 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER « SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (STIC) & CALCULS » - OPÉRATION 3 « RENFORCEMENT DU CENTRE DE CALCUL INTENSIF - SECONDE TRANCHE »

M. CLERFEUILLE ayant rappelé l'objet de cette demande de financement FEDER, **le PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 23 voix pour :

- Le projet « Demande de financement FEDER Sciences et Technologies de l'information et de la communication (STIC) & Calculs : opération 3 Renforcement du centre de calcul intensif - seconde tranche » porté par l'Université de Nantes ;
- Le plan de financement prévisionnel pour la durée du projet prévue du 01/03/2012 au 31/10/2013 ;

| | | |
|---|---------------------|----------------|
| Coût total du projet | 131 666,59 € | 100 % |
| Montant de la subvention européenne sollicitée | 32 916,00 € | 25 % |
| Montant des autres aides publiques | 92 000,00 € | 69,87 % |
| Part du maître d'ouvrage | 6 750,59 € | 5,13 % |

- Le dossier de demande de subvention FEDER de 131 666,59 € joint en annexe.

POINT 6.7.2 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER POUR LE PROJET ROBOTEX

M. CLERFEUILLE ayant rappelé l'objet de cette demande de financement FEDER, **le PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 23 voix pour :

- Le plan de financement prévisionnel :

| | | |
|---|----------------------|-------------|
| Coût total du projet HT | 1 619 717,50€ | 100% |
| Montant de la subvention Européenne sollicitée | 519 061,91€ | 32% |
| Montant des autres aides publiques (acquis) | 727 321,09€ | 45% |
| Part fonds propres (salaires Enseignants-Chercheurs) | 373 334,50€ | 23% |

- Le dossier de demande de subvention FEDER pour un montant de 519 061,91 € HT, joint en annexe.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

POINT 6.8 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES - POLYTECH NANTES

M. CLERFEUILLE ayant rappelé les modifications proposées des statuts par l'Ecole Polytechnique de l'Université de Nantes , **le PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 23 voix pour, les modifications des statuts de l'École Polytechnique de l'Université de Nantes détaillées dans le tableau comparatif ci-joint.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

POINT 6.9 : TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS

M. CLERFEUILLE précise que la « participation demandée aux étudiants pour les photocopies » par le secteur Santé concerne une prestation facultative.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 22 voix pour, les tarifs détaillés dans le tableau joint en annexe.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

POINT 7 : ÉLECTIONS

POINT 7.1 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS BIATSS, MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU CONSEIL DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration élit, au premier tour et à l'unanimité des suffrages exprimés, M. MENUET représentant des personnels BIATSS au Conseil du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS).

Nombre de présents ou de représentés : 22 ;

Abstention : 1 ;

Nombre de suffrages exprimés : 21 ;

Majorité absolue : 11.

M. MENUET : 21 voix.

POINT 7.2 : ÉLECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'UN REPRÉSENTANT DES ÉTUDIANTS, MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU CONSEIL DU SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (SUMPPS)

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration :

- Élit, au premier tour et à l'unanimité des suffrages exprimés, MM LELOUREC et POUZAINT représentants des personnels enseignants au Conseil du SUMPPS.

Nombre de présents ou de représentés : 22 ;
Abstention : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 22 ;
Majorité absolue : 11.

M. LELOUREC : 22 voix ;
M. POUZAIN : 22 voix.

- Élit, au premier tour et à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme BROUSSAUDIER représentante des étudiants au Conseil du SUMPPS.

Nombre de présents ou de représentés : 22 ;
Abstention : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 22 ;
Majorité absolue : 11.

Mme BROUSSAUDIER : 22 voix.

POINT 7.3 : ÉLECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL DE LA MISSION LANGUES

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration élit, au premier tour et à la majorité absolue des suffrages exprimés, MM. Thomas GOURMELEN et Rik MORTIER représentants des étudiants au Conseil de la Mission Langues.

Nombre de présents ou de représentés : 22 ;
Blancs ou nuls : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 22 ;
Majorité absolue : 11.

M. GOURMELEN : 13 voix ;
M. MORTIER : 19 voix.
M. RIALLAND : 12.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

POINT 8 : QUESTIONS DIVERSES

Mme SAMI rappelle la question qu'elle a posée en début de séance, sur la mission flash et la mission d'accompagnement qui va la suivre.

LE PRÉSIDENT répond qu'un point sera fait à l'occasion du prochain Conseil d'Administration.

En l'absence d'autres questions diverses, LE PRÉSIDENT lève la séance à 11 heures 30.

Le Président de l'Université

A blue ink signature of Olivier Laboux, consisting of a stylized 'O' and 'L' followed by a horizontal line.

Olivier LABOUX